

Centre Communal
D'Action Sociale

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	7
Votants	7

Objet : Délibération :2025-03
Dossier d'aide sociale à l'hébergement en faveur d'une personne handicapée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20250205-2025-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025
Publication : 13/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le 05 février,
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Présidente.
Date de la convocation du Conseil d'Administration :
Le 28 janvier 2025.

Présents : Mme Audrey BERTHEAS, Mme Claire VINCENT BEAUFRERE, Mme Ericka CLAIN, Mme Celyne GRATESSOLE, Mr Maurice MANET, Mr Joël SANCHEZ, Mr Jean-Paul FAUVET

Absentes excusées : Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme Colette BOUTEILLE

Madame la Présidente présente une demande d'aide sociale à l'hébergement en faveur d'une personne handicapée.

Aide demandée pour Monsieur _____ né le _____ à Saint-Chamond.
Cette personne est concernée par une mesure de tutelle et a intégré depuis le 04/11/2024 l'établissement : Le Foyer de Vie Le Jarezio à Saint-Paul-en-Jarez.

L'aide sociale à l'hébergement pour personne handicapée est exonérée de la mise en jeu de l'obligation alimentaire. Cette aide est versée sans étude préalable de la situation des obligés alimentaires qui ne sont pas mis à contribution.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande d'aide sociale à l'hébergement en faveur d'une personne handicapée.

L'HORME, le 05 février 2025

La Présidente
A. BERTHEAS

